

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2025, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON.**

La Présidente de l'Université Lumière - Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2025 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2025, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON :

Madame GUILBAUD Nelly, ingénieure d'études hors classe, présidente, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur OBRIER Damien, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Monsieur LAURENT Frederic, ingénieur de recherche, expert, Clermont Auvergne Institut national polytechnique, Aubière.

Madame COLELLA Delphine, ingénieure d'études de classe normale, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Monsieur BENOIST Vincent, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Lyon , le 19 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation, la Directrice Générale des services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale

Cathy LOBR

